

EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR) FICHE TECHNIQUE

Procédure

Pour toute demande d'actions liée à l'ETR, les ligues et comités régionaux sportifs devront joindre :

- Le nom et les coordonnées (téléphone / courriel) de l' élu référent du comité directeur
- Le nom et les coordonnées (téléphone / courriel) du coordonnateur de l'ETR
- Le projet détaillé de l'ETR
- La liste des membres de l'ETR (nom, prénom, diplôme et fonction)
- Les fiches actions (fiche du dossier CERFA n° 3-1, 3-2) prévues qui s'inscrivent dans :
 - La formation : des cadres techniques, des juges, des arbitres, des officiels...
 - L'accès au sport de haut niveau : détection, regroupement « élite régional », stage de perfectionnement, aide aux structures (pôles espoir, outre-mer)

NB : Présenter une fiche CERFA (n°3-1, 3-2) par type d'action.

IMPORTANT : Pour un renouvellement, les comptes rendus qualitatifs et financiers des actions financées en 2015 devront obligatoirement être joints (dossier CERFA).

Les demandes de subvention des ETR feront suite à un entretien entre le président de la ligue/comité, le coordonnateur ETR et le conseiller DJSCS (Mme Camille LAFONTAINE).

Si l'avis est favorable, une convention sera établie entre l'association sportive et la DJSCS.

Pour tous renseignements complémentaires et informations, veuillez contacter :

Camille LAFONTAINE Tél : 0694 240 763 / Courriel : camille.lafontaine@drjscs.gouv.fr

DATE LIMITE : VENDREDI 18 MARS 2016